

tri disparaîtrait dans une proportion de 75 p. 100, grâce à l'emploi de machines. Le directeur de la mécanisation avait dit que les machines ne pourraient faire le tri que de 75 p. 100 du courrier.

* * *

L'INDUSTRIE

PRODUITS CHIMIQUES—LES MESURES DE RELANCE ENVISAGÉES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce concernant l'industrie chimique et notamment la réponse du ministre à la question que je lui posais le 11 mars, alors qu'il a signalé que le gouvernement étudiait les problèmes qui touchent l'industrie chimique au Canada. Est-il disposé à dire à la Chambre si l'on prépare un programme afin de surmonter les problèmes de l'industrie chimique au Canada et si des détails au sujet d'un programme de ce genre seront communiqués dans une déclaration faite à l'appel des motions?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Une étude à ce sujet se poursuit. L'industrie le sait fort bien et je ferai le point à ce sujet en temps voulu.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est disposé à faire une déclaration à l'appel des motions concernant le genre de programme envisagé à propos de cette étude?

L'hon. M. Pepin: Je ne peux le faire maintenant, mais le but de cette étude est de chercher à remédier à la difficulté fondamentale que l'industrie a éprouvée dans le passé, c'est-à-dire la pénurie de marchés étendus, ce qui l'empêche presque de soutenir la concurrence étrangère.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DURÉE DES DISCOURS PENDANT LE DÉBAT SUR LES SUBSIDES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous verrez sans doute que les quatre partis se sont entendus sur la longueur des discours pour le débat d'aujourd'hui. Aux termes de cette entente, le principal porte-parole de chacun des partis a droit à 30 minutes, tandis que les autres orateurs doivent se limiter à 15 minutes. Vous constaterez aussi que les quatre leaders ou whips sont convenus qu'aucun député ne devrait demander une prolongation de son temps de parole, vu le grand nombre de ceux qui veulent parler aujourd'hui.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Je désire confirmer que telle est bien l'entente. Il y a un certain nombre de députés de ce côté-ci qui espèrent participer au débat, et nous accueillons favorablement les remarques du député.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre qu'il en soit ainsi?

Des voix: D'accord.

[L'hon. M. Côté.]

• (Midi)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE PRÉTENDU MANQUE DE PLANIFICATION GOUVERNEMENTALE VISANT À ASSURER LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE ET LE PLEIN EMPLOI

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement pour n'avoir pas institué une planification économique propre à provoquer la croissance de l'économie, le plein emploi et la stabilité des prix, notamment pour n'avoir pas présenté de programmes visant à créer des emplois pour ceux que frappe particulièrement le chômage massif qui sévit actuellement, tels les jeunes à la recherche d'un travail permanent et les étudiants à la recherche d'un emploi d'été.

—Monsieur l'Orateur, l'économie canadienne est dans un marasme invraisemblable. Les politiques monétaires et fiscales restrictives du gouvernement ont causé un chômage élevé et une hausse des prix qui sont de véritables cauchemars. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les chiffres publiés hier par le Bureau fédéral de la statistique à l'égard du chômage actuel. Au mois de février 1971, le taux réel de chômage était de 8.1 p. 100; il y avait 675,000 chômeurs. On estime que le nombre de personnes recevant et réclamant des prestations d'assurance-chômage se chiffre par 782,000, et je n'ai jamais pu accepter la thèse du gouvernement voulant que le nombre de personnes recevant des prestations d'assurance-chômage ne représente pas le nombre de chômeurs. En fait, le nombre des chômeurs dépasse celui des personnes qui touchent des prestations d'assurance-chômage, car il y a bien des gens qui n'ont pas droit à ces prestations.

Que nous tenions compte de l'un ou de l'autre chiffre, soit 675,000 ou 782,000, il faut toujours ajouter les 70,000 ou 100,000 personnes en recyclage dans le cadre du programme de formation de la main-d'œuvre; il faut donc conclure qu'entre 750,000 et 850,000 Canadiens sont en chômage à l'heure actuelle. L'important, c'est qu'en dépit des mesures proposées par le ministre des Finances (M. Benson), en mars 1970, il y avait, au taux réel de chômage en février de cette année, 149,000 chômeurs de plus qu'en février l'an dernier. Le taux réel de chômage en février 1970 était de 6.5 p. 100 et il a été porté à 8.1 p. 100 en février 1971. Le chiffre désaisonnalisé au cours de la même période a été porté de 4.8 à 6.2 p. 100. Ce qu'il y a de plus significatif encore, c'est que le nombre des chômeurs en février cette année est le plus élevé depuis mars 1961, tandis que le taux de chômage est le plus élevé depuis mars 1963.

Je ne tiens pas à jouer au petit jeu qui consiste à se demander si le chômage, qui n'a augmenté que d'un dixième pour cent, n'aurait pas monté de deux dixièmes sans les programmes gouvernementaux, si l'on a doublé le cap ou si le chômage ne va pas continuer à augmenter.